CONSEIL REGIONAL des PRESIDENTS des COMITES DEPARTEMENTAUX
Compte Rendu

3 octobre 2026 • Réunion en présentiel et en visioconférence

Début de réunion : 14 h 10

Présents	Florian MORIZOT (Président) ; Alain GHILONI (Vice-président) ; Francis BUCHWALTER (Vice-président et Président CD67) ; Thierry KASZTELAN (Trésorier) ; Madeleine GASPARETTI (Présidente CD54) ; Jimmy POIVRE (membre et Président CD57) ; Éric DELCOURT (Président CD08).
Présents en visioconférence	Marie-Christine HACQUARD (Secrétaire générale et Présidente CD88) ; Catherine BARDIN (Présidente CD51) ; Philippe LAMBERT (Président CD68) ; Sophie BANTQUIN (Présidente CD55) ; Geoffrey CORNIAU (représentant CD10).
Invitée	Noéline DELBOVE (MTT).
Excusé	Gilles RICHALET (Président CD52).

Ordre du jour

- 1. Accueil par le Président Florian MORIZOT – information sur la tarification fédérale
- 2. Approbation du compte rendu du CRPD du 7 mars 2026
- 3. Dotation du Comité Régional aux Comités Départementaux – critères et simulation de répartition
- 4. Point sur l'arbitrage
- 5. Coupe de France des Départements
- 6. Calendrier des Assemblées Générales – Congrès fédéral, AG du Comité Régional et AG des Comités Départementaux
- 7. Tour de table des Comités Départementaux : remontées terrain et questions

1. Accueil par le Président et information sur la tarification

Le Président ouvre le deuxième CRPD de l'année et rappelle que plusieurs sujets concernent directement les Comités Départementaux, notamment l'évolution des modalités de soutien financier du Comité Régional. Il précise que l'objectif de la réunion est de conserver un caractère interactif et invite les représentants départementaux à faire remonter leurs difficultés et questions.

Tarification fédérale 2027

Il est indiqué que la tarification régionale doit être examinée par le Comité Directeur du 17 octobre. Les évolutions régionales annoncées sont présentées comme limitées par rapport aux changements de l'exercice précédent. En revanche, un changement fédéral est signalé pour les catégories jeunes sur route : la part organisateur n'est plus plafonnée selon les mêmes modalités qu'en 2026. Il est précisé que, dans le Grand Est, la part régionale est maintenue à 3,50 € et que le droit d'engagement pourrait ainsi atteindre 13,50 € dans le cadre exposé en séance. La tarification fédérale s'impose à la tarification régionale pour les dispositions concernées.

2. Approbation du compte rendu du CRPD du 7 mars 2026

Le compte rendu du CRPD du 7 mars 2026, transmis récemment aux membres, est présenté pour approbation. Aucune objection n'est formulée en séance. Il est indiqué qu'il sera diffusé à l'issue de son approbation.

3. Dotation du Comité Régional aux Comités Départementaux

3.1. Rappel de l'ancien dispositif et objectif de l'évolution

Jusqu'en 2025, le soutien reposait principalement sur une part fixe de 1 000 € par Comité Départemental, une part de 1 € par licencié et un reversement de 0,50 € sur certains droits d'engagement. Le principe de maintien d'un soutien régional aux départements n'est pas remis en cause. L'évolution vise à rapprocher davantage la répartition de l'activité

des départements et des dépenses qu'ils engagent, notamment pour les sélections de la Coupe de France des Départements.

Une période transitoire ayant conduit à maintenir une partie des reversements de 0,50 €, il est expliqué qu'il convient d'éviter tout double versement. Après recalcul et pondération, l'enveloppe de référence est fixée autour de 21 500 €.

3.2. Critères présentés

Critère	Enveloppe	Base de répartition	Volume présenté
Part fixe	7 500,00 €	750,00 € par comité	10 comités
Licences	4 753,45 €	0,65 € par licencié	7 313 licenciés
Organisations	3 898,90 €	12,70 € par organisation	307 organisations
Coupes de France	4 551,00 €	64 € par manche/épreuve comptabilisée	71 unités comptabilisées
Emploi (ETP)	800,00 €	200,00 € par ETP	4 ETP

Les organisations sont comptabilisées sur la période du 1er octobre 25 au 30 septembre 26. Les épreuves rattachées au club neutre ont fait l'objet d'un retraitement afin de les affecter aux départements concernés. Pour les Coupes de France, la comptabilisation présentée prend en compte les sélections départementales, avec un retraitement des équipes interdépartementales et des composantes d'une manche. Le critère emploi porte sur les emplois recrutés par les Comités Départementaux ; les prestations d'auto-entrepreneurs ne sont pas incluses dans la simulation présentée.

3.3. Simulation de répartition

Comité	Total simulé	Écart avec ancienne formule sur base 21 500 €
CD08	1 390,95 €	-83,16 €
CD10	1 819,99 €	-425,04 €
CD51	1 639,99 €	-126,25 €
CD52	1 411,99 €	-318,06 €
CD54	2 014,44 €	-143,73 €
CD55	1 496,29 €	-11,94 €
CD57	2 407,04 €	+24,99 €
CD67	3 709,83 €	+476,71 €
CD68	2 704,38 €	+169,28 €
CD88	2 908,44 €	+440,56 €
TOTAL	**21 503,35 €**	**+3,35 €**

3.4. Échanges sur les critères

Plusieurs interventions portent sur les effets redistributifs de la nouvelle formule. Il est confirmé qu'à enveloppe globale comparable, le changement de modalités conduit certains départements à percevoir davantage et d'autres moins. Il est rappelé que la volonté est d'appuyer davantage l'activité et les dépenses constatées, sans faire reposer la répartition sur un seul critère.

Geoffrey CORNIAU souligne le risque, selon lui, de réduire l'aide de départements dont l'activité cycliste est plus faible. La réponse apportée rappelle que les critères retenus sont fondés sur l'activité, les organisations, les licenciés, les déplacements de sélections et l'emploi. Marie-Christine HACQUARD évoque également le recours aux appels à projets comme source de financement pour développer l'activité.

La question de l'intégration des teams VTT et des aides individuelles à des athlètes participant à des championnats internationaux est abordée. Il est rappelé que les aides individuelles relèvent d'un dispositif distinct et que la dotation départementale présentée vise en priorité les obligations et actions des Comités Départementaux. Il est également indiqué que les critères pourront être réexaminés, mais que la multiplication des critères réduirait le caractère significatif de chaque enveloppe.

En fin de réunion, il est proposé de réfléchir ultérieurement à la prise en compte des prestations externes dans un équivalent de temps de travail. Cette piste n'est pas intégrée à la simulation présentée. Il est également rappelé qu'un précédent échange avait évoqué d'autres critères possibles, dont la détection et la formation, sans qu'ils soient retenus dans la présente répartition.

4. Point sur l'arbitrage

Jimmy POIVRE est annoncé comme ayant été désigné pour assurer la présidence de la CRCA par intérim, dans l'attente d'une validation par le Comité Directeur du 17 octobre. Le nouveau fonctionnement repose sur un référent ou une référente désigné(e) par chaque Comité Départemental. Ces référents assurent les désignations sur les épreuves de leur département et travaillent avec la CRCA pour les épreuves nationales, UCI et les championnats régionaux.

- Le fonctionnement n'est plus organisé par zones mais sur la base des limites départementales.
- Pour les championnats régionaux, la CRCA doit désigner les fonctions relevant de son niveau, le référent départemental proposant les autres membres du collège arbitral.
- La possibilité de solliciter des arbitres de départements limitrophes est évoquée lorsque cela est pertinent, sous réserve du cadre réglementaire applicable.
- Un accès intermédiaire à Cicleweb pour les référents est demandé afin de permettre les désignations et corrections sans dépendre d'un profil administrateur complet.
- Dans l'attente, des groupes WhatsApp et tableaux partagés sont utilisés dans plusieurs départements et donnent satisfaction.

La nécessité d'améliorer l'information des référents lors des ajouts, reports ou modifications tardives d'épreuves est soulignée. Une réunion de retour d'expérience avec les référents et les présidents est envisagée autour de janvier-février, avant la saison route. Une question réglementaire est également soulevée sur la possibilité pour les arbitres régionaux et nationaux d'officier hors de leur région ; le point doit être retrouvé précisément et, si nécessaire, porté au niveau fédéral.

5. Coupe de France des Départements

Une nouvelle version du règlement 2027 a été transmise aux présidents, avec demande de la relayer aux référents U17. La réintroduction d'une manche de cyclo-cross est annoncée pour 2027. Il est précisé que les dispositions 2027 ne préjugent pas de 2028, une réflexion fédérale étant en cours.

Calendrier 2027 présenté en séance

- Cyclo-cross : manche attribuée à la Bourgogne-Franche-Comté, annoncée pour le 29 novembre, secteur de Rioz, organisation évoquée par la Roue d'Or de Noidans.
- 1re manche route : candidature à Châtillon-le-Duc, week-end des 10 et 11 avril ; validation Grand Est restant à formaliser.
- 2e manche route : proposition des 22 et 23 mai afin d'éviter le week-end de Pentecôte et le Trophée de l'Aisne ; candidature du CD88 annoncée comme quasi confirmée, sous réserve de validation liée au changement de date.
- Piste : proposition du samedi 5 juin à Strasbourg, avec organisation par le CD67 ; l'alternance entre Commercy et Strasbourg est évoquée.
- Finale route : aucune information définitive disponible en séance ; une tenue fin août est seulement évoquée sous réserve.

L'anticipation du calendrier est jugée utile afin que les dates apparaissent le plus tôt possible et soient prises en compte par les organisateurs lors de l'élaboration des calendriers régionaux.

6. Calendrier des Assemblées Générales

6.1. Congrès fédéral

Le Congrès fédéral est annoncé à Saint-Omer du 5 au 7 mars, avec les travaux principaux les 6 et 7 mars et une journée du 5 davantage orientée vers les agents de développement et MTT. Le Comité Régional a anticipé les réservations d'hôtel. Les Comités Départementaux sont invités à communiquer suffisamment tôt le nom de leur représentant afin d'organiser les réservations et, lorsque possible, les déplacements communs.

6.2. Assemblée Générale du Comité Régional

L'Assemblée Générale régionale est annoncée pour le dimanche 24 janvier. Le format devrait rester proche de celui des années précédentes, avec la possibilité d'introduire des ateliers plus interactifs ; les modalités doivent encore être précisées.

6.3. Assemblées Générales départementales

- CD08 : 30 octobre.
- CD10 : vendredi 20 novembre, au centre sportif de l'Aube.
- CD51 : jeudi 12 novembre à Châlons-en-Champagne ; lieu précis restant à confirmer.
- CD54 : 14 novembre à Art sr Meurthe.
- CD55 : 16 janvier, lieu à confirmer.
- CD57 : 27 ou 28 novembre sur Thionville ou le 28 novembre à Blanche l'Eglise.
- CD67 : 4 décembre à Strasbourg.
- CD68 : 5 décembre à Mulhouse, sous réserve de confirmation de disponibilité du site.
- CD88 : 4 décembre à la Chambre d'agriculture d'Épinal.
- CD52 : aucune date communiquée ; une relance est prévue.

7. Tour de table des Comités Départementaux

7.1 CD68 – Intervention de Philippe LAMBERT

Le Président du CD68 indique ne pas avoir de point particulier à soulever concernant l'ordre du jour.

Il intervient toutefois dans les échanges consacrés aux organisations réalisées en dehors du cadre fédéral. À partir d'un exemple rencontré sur un espace privé, il partage les informations recueillies auprès des services préfectoraux concernant les autorisations administratives et les assurances. Les débats mettent en évidence la nécessité de distinguer clairement les aspects réglementaires, administratifs et assurantiels applicables à ces manifestations.

7.2 CD10 – Geoffrey CORNIAU

Le représentant du CD10 revient sur les nouveaux critères de répartition de la dotation régionale. Il attire l'attention sur les conséquences possibles du dispositif pour les départements disposant de niveaux d'activité plus modestes et souhaite que le fonctionnement du système puisse être réévalué après une période d'application.

Il évoque également la situation des structures ayant recours à des prestataires ou à des auto-entrepreneurs plutôt qu'à des salariés et s'interroge sur leur éventuelle prise en compte dans les critères futurs.

Enfin, il revient sur l'ancien mécanisme de reversement des engagements et s'interroge sur la situation des manifestations inscrites au calendrier national organisées sur le territoire départemental.

Les échanges permettent de rappeler les différences existantes entre les dispositifs régionaux et les dispositions relevant de la tarification fédérale.

7.3 CD51 – Catherine BARDIN

La Présidente du CD51 intervient principalement sur les questions relatives aux catégories U17 et aux teams route.

Elle rappelle les éléments communiqués par la Fédération concernant l'absence de labellisation officielle de structures U17 route et souligne l'importance du rôle des clubs formateurs dans l'accompagnement des jeunes coureurs.

Les échanges portent également sur les conventions existantes entre clubs et teams ainsi que sur les questions liées aux engagements, aux équipements et aux assurances.

La situation du calendrier sportif U17 dans plusieurs départements est ensuite abordée. Les démarches engagées auprès de la Fédération pour étudier d'éventuelles solutions permettant d'augmenter les possibilités de participation sont évoquées.

Enfin, elle informe les participants de réflexions en cours concernant un projet de relance des Boucles de la Marne et rappelle la nécessité de respecter les procédures fédérales applicables à ce type d'organisation.

7.4 CD88 – Marie-Christine HACQUARD

La Présidente du CD88 intervient notamment sur les distinctions fédérales et rappelle que plusieurs propositions de candidatures restent attendues de la part des départements.

Elle revient également sur les sollicitations adressées aux Comités Départementaux par certaines préfectures concernant des manifestations ne relevant pas nécessairement du calendrier FFC. Les difficultés rencontrées pour formuler des avis adaptés ainsi que les interrogations relatives aux responsabilités associées sont partagées avec les participants.

7.5 CD54 – Madeleine GASPARETTI

La Présidente du CD54 revient sur les critères de répartition de la nouvelle dotation départementale.

Elle rappelle que d'autres critères avaient été évoqués lors de précédents échanges, notamment en matière de formation ou de détection, et souhaite savoir si ces éléments pourraient être réexaminés à l'avenir.

Elle souligne également que certaines actions départementales reposent sur la mobilisation bénévole ou sur la mise à disposition de moyens matériels sans impact financier direct pour le comité et attire l'attention sur cette réalité dans l'analyse de l'activité départementale.

Enfin, elle sollicite la transmission de statistiques comparatives régionales et départementales en préparation de son Assemblée Générale.

7.6 CD08 – Éric DELCOURT

Le Président du CD08 décrit la situation actuelle du département, marquée par une baisse importante de l'activité route et par un nombre limité de compétiteurs dans certaines catégories.

Il évoque également les difficultés rencontrées dans le rapprochement avec certaines organisations développées en dehors du cadre fédéral.

Malgré ce contexte, le département confirme sa volonté de poursuivre son implication dans les actions régionales et d'envisager la constitution d'une équipe pour la prochaine Coupe de France des Départements

7.7 CD57 – Jimmy POIVRE

Le Président du CD57 indique ne pas avoir d'observation complémentaire à formuler au cours du tour de table.

7.8 CD67 – Francis BUCHWALTER

Le Président du CD67 présente plusieurs situations rencontrées dans son département concernant des organisations sportives développées hors du périmètre FFC.

Il partage notamment son expérience dans le cadre de consultations préfectorales relatives à certaines manifestations et souligne les interrogations soulevées par les aspects réglementaires, administratifs et assurantiels de ces dossiers.

Considérant que plusieurs départements sont confrontés à des problématiques similaires, il propose qu'un prochain CRPD permette de recenser les situations rencontrées et de rechercher une position commune sur ces sujets.

8. Suites identifiées au terme de la réunion

Sujet	Suite	Porteur / niveau concerné
Dotation CD	Mettre à jour les données définitives de licences et d'organisations avant versement ; de légères variations de la simulation sont annoncées.	Comité Régional / Trésorier
Arbitrage	Poursuivre la demande de profil Cicleweb adapté aux référents départementaux et préparer un retour d'expérience avant la saison route.	Comité Régional / Comité Régional
Arbitrage	Retrouver le point réglementaire relatif à l'intervention des arbitres hors région et le porter au niveau fédéral si nécessaire.	CRCA / représentants concernés
Coupe de France des Départements	Formaliser les validations restant nécessaires et intégrer le plus tôt possible les dates au calendrier.	Comité Régional / organisateurs
AG départementales	Compléter et consolider le tableau des dates et lieux restant à confirmer.	Comités Départementaux
U17	Poursuivre les échanges fédéraux sur un cadre permettant davantage de possibilités de participation, avec attention aux distances, niveaux et assurances.	Comité Régional / FFC
Organisations hors FFC	Recenser les situations rencontrées et rechercher une position commune des départements.	CRPD / Comités Départementaux
Prochain CRPD	Date de travail annoncée : 20 mars ; ordre du jour pouvant inclure un retour du Congrès fédéral et les évolutions réglementaires.	CRPD

Fin de réunion : 17 h 16

Le Président
Signé
Florian MORIZOT

Le Vice-Président Délégué
Signé
Francis BUCHWALTER

« Ce document a bénéficié d'une assistance à la rédaction fournie par Microsoft Copilot (version intégrée à Microsoft 365).»